

Délibération n°DEL-13-1023

**Commune de Lespinasse - Ouverture d'une enquête publique
préalable au transfert d'office de la rue Saint Jean (Lotissement Le
Champ de Saint Jean) dans le domaine public communautaire**

L'an deux mille treize le jeudi douze décembre à dix heures, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B.

Participants

Afférents au Bureau :	66
Présents :	45
Procurations :	9
Date de convocation :	06 décembre 2013

Présents

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER
Brax	M. Jean-Pierre VERGE
Colomiers	M. Bernard SICARD
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	M. Georges BEYNEY
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Jean-Pierre HAVRIN M. Pierre LACAZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL

	M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE M. Etienne MORIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET	Mme Arlette SYLVESTRE
Beaupuy	M. Maurice GRENIER	M. Robert MEDINA
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Bernard KELLER
Lespinnasse	M. Bernard SANCE	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Isabelle HARDY	M. Claude RAYNAL M. Antoine MAURICE M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Gisèle VERNIOL M. François BRIANÇON

Délégués excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Pibrac	M. Robert BON
Saint-Orens	M. Christian SEMPE
Toulouse	M. Roger ATSARIAS M. François CHOLLET Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Dominique PY M. Jean-Christophe SELLIN

Délibération n° DEL-13-1023

Commune de Lespinasse - Ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la rue Saint Jean (Lotissement Le Champ de Saint Jean) dans le domaine public communautaire

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2009, date de création de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, la voirie est de compétence communautaire. A ce titre, elle gère l'aménagement de ces voies et reste seule compétente pour intégrer les voies privées dans le domaine public.

La Communauté urbaine a été sollicitée pour l'intégration dans le Domaine Public Communautaire de la rue Saint Jean, voie desservant le lotissement « Le Champ de Saint Jean », dont l'emprise est constituée des parcelles cadastrées AL 100p et AL 114p et située sur la commune de Lespinasse.

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 1990, la commune de Lespinasse a approuvé le classement dans la voirie communale de cette voie, après enquête publique.

En l'absence d'acte finalisant cette démarche, la procédure d'intégration est aujourd'hui reprise. Aucun propriétaire actuel de ces voies n'a pu être formellement identifié.

Après vérification de l'intérêt pour Toulouse Métropole d'intégrer ladite voie, il est proposé au Bureau d'approuver le principe de transfert d'office de la propriété de la rue Saint Jean dans le Domaine Public Communautaire, conformément à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme et donc de décider l'ouverture de l'enquête publique préalable audit transfert.

Ce transfert se fera sans indemnité, après réalisation de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique devra comprendre :

- la nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert est envisagé ;
- une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
- un plan de situation ;
- un état parcellaire.

Il appartiendra à la commune de Lespinasse d'intégrer les espaces verts (parcelles cadastrées section AL 100 pour partie) dans le domaine communal public ou privé.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du 27 juin 2013 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu les articles L 318-3, R 318-10 et R 318-11 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Voirie et Propreté du 28 novembre 2013,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le principe du transfert d'office pour la rue Saint Jean, située à Lespinasse dont l'emprise est constituée des parcelles cadastrées section AL 100p et AL 114p.

Article 2

De décider l'ouverture de l'enquête publique préalable audit transfert d'office de la propriété de cette voie dans le respect des articles L.318-3, R 318-10 et R318-11 du Code de l'urbanisme.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents y afférant.

Article 4

D'imputer les dépenses liées au transfert de propriété sur les crédits inscrits à cet effet, au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de Communauté.

Résultat du vote :

• Pour	54
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 16/12/2013

Reçue à la Préfecture le 16/12/2013

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN